

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 67/1976 (1976)

**Artikel:** Les bibliothèques d'une région sous la loupe  
**Autor:** Pellaton, Jean-Paul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-116549>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les bibliothèques d'une région sous la loupe

## Introduction

Notre intention, dans cet article, n'est pas de tracer l'histoire des bibliothèques jurassiennes. Une telle étude serait d'ailleurs tout simplement passionnante: elle démontrerait, dans ce secteur privilégié de la vie culturelle d'autrefois, d'étranges courants, mal connus, mal dessinés, sur la carte de notre pays. Il apparaîtrait par exemple que les vallées du Sud, que certains points proches des Franches-Montagnes, que certains villages disséminés du nord au sud ont bénéficié de cet instrument à une époque où d'autres villages (ou même d'autres villes) ignoraient complètement qu'il pût exister des bibliothèques publiques. Et ces courants recouvriraient peut-être bien ceux de l'industrie horlogère, le genre de travail, plus casanier, créant chez les ouvriers des habitudes et des besoins que connaissaient moins, ailleurs, des populations avant tout paysannes.

Mais cela, c'est de l'histoire, et nous ne remonterons pas le cours des années. Nous prendrons les choses de beaucoup moins loin, en 1969, date à laquelle fut créée, pour le Jura, une «sous-commission pour les bibliothèques populaires et scolaires». S'il est question de «sous-commission», c'est qu'il existait un organisme portant le titre de «Commission cantonale pour les bibliothèques populaires et scolaires». A ses débuts, cette commission ne comptait des membres que dans l'ancienne partie du canton. Deux ans après sa création (en 1966), la Direction de l'Instruction publique décida d'y adjoindre deux représentants du Jura. Et les travaux continuèrent, avec cette ouverture discrète du côté des bibliothèques de langue française.

Il apparut bientôt que la situation ne permettait pas de résoudre tous les problèmes, à peine soupçonnés, mais que l'on entrevoyait importants, que poseraient ces bibliothèques. Et c'est de la part des membres de la commission alémanique elle-même que surgit la proposition de fractionner la commission en deux organes, la Commission plénière ne se réunissant qu'une fois par année pour régler les tâches communes. Il avait été entendu dès le départ que chacune des sous-commissions conserverait une pleine indépendance, tant sur le plan de ses activités que sur celui des sommes inscrites au budget annuel du canton.

Cinq membres devaient former la sous-commission jurassienne. L'un d'eux ayant renoncé assez tôt à son mandat, il fut remplacé en

cours d'exercice par deux personnes particulièrement attachées au développement des bibliothèques de la ville de Delémont, si bien qu'actuellement, la sous-commission compte six membres.

A peine réunies, ces personnes constatèrent qu'elles connaissaient imparfaitement la matière même qu'elles auraient à « gérer », et une première tâche s'imposa à elles : établir un inventaire critique des bibliothèques du Jura. A cet égard, la commission cantonale possédait une avance certaine puisque la plupart des bibliothèques de l'ancien canton présentent une vitalité remarquable, et aussi parce que de nombreux membres de la commission ont eu dans ce développement un rôle décisif à jouer. Tel n'était pas le cas des Jurassiens. Il a donc fallu songer à organiser une enquête, mais, bien évidemment, l'ampleur du travail empêchait de le répartir entre les membres intéressés. C'est ainsi que naquit l'idée de confier l'étude à une seule personne, libérée de toute autre obligation, M. Claude Stadelmann, alors étudiant, qui fut agréé par la Direction de l'Instruction publique et qui prit sa tâche très à cœur.

Au cours de deux mois de pérégrinations dans toutes les localités du Jura, M. Stadelmann réunit une documentation de la meilleure qualité dont il consigna l'essentiel, d'abord sur des fiches « ad hoc » préparées par la sous-commission, puis dans une brochure parue en 1971 sous le titre de « Rapport sur une enquête dans les bibliothèques scolaires et populaires du Jura » (Berne, Librairie de l'Etat).

### **Une enquête**

Le document vaut la peine d'être examiné de près. Il présente véritablement « les bibliothèques d'une région sous la loupe », et fait l'envie de maint bibliothécaire de Suisse romande. A travers les chiffres et les tableaux, nous voyons se dessiner une image juste des instruments proposés à la lecture publique et scolaire. Cette image, disons-le d'emblée, n'est pas des plus réjouissantes. La conclusion de M. Stadelmann est nette : notre pays, notre région est, à l'égard du livre, de la lecture et des bibliothèques, quasiment sous-développé. Tout ou presque tout est à faire, et si nous ne désespérons pas devant une telle situation, c'est que nous savons que des moyens existent pour la modifier, le temps aidant.

On est loin d'avoir passé, chez nous, de la conception désuète de la bibliothèque à une conception moderne. Ce que l'enquêteur a rencontré, dans sa tournée, c'est encore, trop souvent, une collection de livres dans une armoire, soit hermétiquement close et révélant ses trésors une heure ou deux par semaine, soit vitrée et laissant apparaître, pour aiguïser l'appétit des usagers, des dos archivieux. Les couvertures sont restées en l'état depuis des décennies, faites d'un gros papier d'emballage, aussi foncé et rebutant que possible. Quant au système de prêt, il ne peut être envisagé, selon une solide tradition, que sous la forme d'un cahier où l'on inscrit, de page en page, les emprunts et les retours. Pas question de fiches ni de fichiers, mais bien d'un catalogue calligraphié par de dévoués bibliothécaires qui reportent ligne par ligne

numéros d'ordre et titres, reproduits fidèlement sur la couverture du livre lui-même.

Fréquemment aussi, la bibliothèque du village et la bibliothèque de l'école ne formaient qu'un (et même ne forment qu'un), ouverte un soir par semaine aux adultes, à moins que la Paroisse ne se soit chargée de ce service et n'ait distribué les livres le dimanche matin.

Ne nous moquons pas trop de ces pratiques qui semblent archaïques. Elles ont permis à des milliers de lecteurs d'autrefois – et quels bons lecteurs, souvent! – de s'instruire, de se distraire, de participer selon leurs forces à la vie de l'esprit. Si l'on verrouillait les biens de la communauté, ce n'était pas méfiance ni parcimonie. La coutume le voulait ainsi, et peut-être le respect de ces objets appartenant à un niveau de vie quelque peu supérieur, celui où s'entrevoient des loisirs possibles, c'est-à-dire des occupations qui n'apportent aucun profit matériel.

Bouleverser un tel ensemble d'habitudes suppose de l'énergie, de la volonté, et probablement la présence de modèles proches. Mais la métamorphose, bien que lente, s'observe un peu partout. Peu à peu, le libre-service devient la seule formule acceptable, dans les écoles aussi bien que dans les bibliothèques publiques. Sur les rayons, les couleurs rendent le lieu souriant, et le bibliothécaire se borne à enregistrer les choix faits par les usagers, écoliers et adultes pareillement. Dans plus d'une école, la gérance même de la bibliothèque est assumée en grande partie par les élèves.

L'enquête de M. Stadelmann présente donc des situations très diverses, allant du plus rudimentaire au plus fonctionnel. Mais la moyenne est basse, et c'est en cela que le Jura ne se trouve qu'au seuil d'une vaste entreprise de renouvellement.

Pour l'enquête précitée, des comparaisons avec d'autres régions, avoisinantes par exemple, n'ont pas été utilisées. Mais il fallait tout de même se fonder sur des normes qui servent de critères d'appréciation, et ce sont celles de l'Unesco qui ont été choisies. Voici, extraites du « Rapport », quelques données qui en diront plus qu'une longue description et que des commentaires.

#### *Inventaire, répartition :*

- Toutes les communes du Jura disposent d'une bibliothèque scolaire, 126 primaires, 18 secondaires, 10 d'autres écoles.
- Il existe 12 bibliothèques municipales, dont 7 ont une activité permanente (= ouverte au moins une fois par semaine).
- Le 85% des bibliothèques paroissiales ne sont plus utilisées; seules déploient une activité régulière 3 bibliothèques paroissiales.
- Les bibliothèques municipales se situent dans les localités de plus de 5000 habitants. Les Franches-Montagnes en sont complètement dépourvues.

#### *Organisation générale :*

- Un quart des bibliothèques scolaires possèdent un classement qui permet à l'enfant de choisir normalement un livre (= sur les rayons).

- Un quart seulement des bibliothèques scolaires bénéficient de catalogues utilisables par l'enfant.
- Dans les bibliothèques municipales, 60% possèdent des catalogues ou des fichiers complets.
- Le système de prêt se pratique soit par abonnement ou par contrôle sur fiches (bibliothèques municipales), soit aussi sur cahiers (bibliothèques scolaires).
- Le 50% des bibliothèques municipales jouissent d'un local indépendant du complexe scolaire, 25% ont un local réservé, mais à

*Situation générale des bibliothèques publiques ou communales*



l'intérieur de l'école, et 25% partagent le local avec la bibliothèque scolaire.

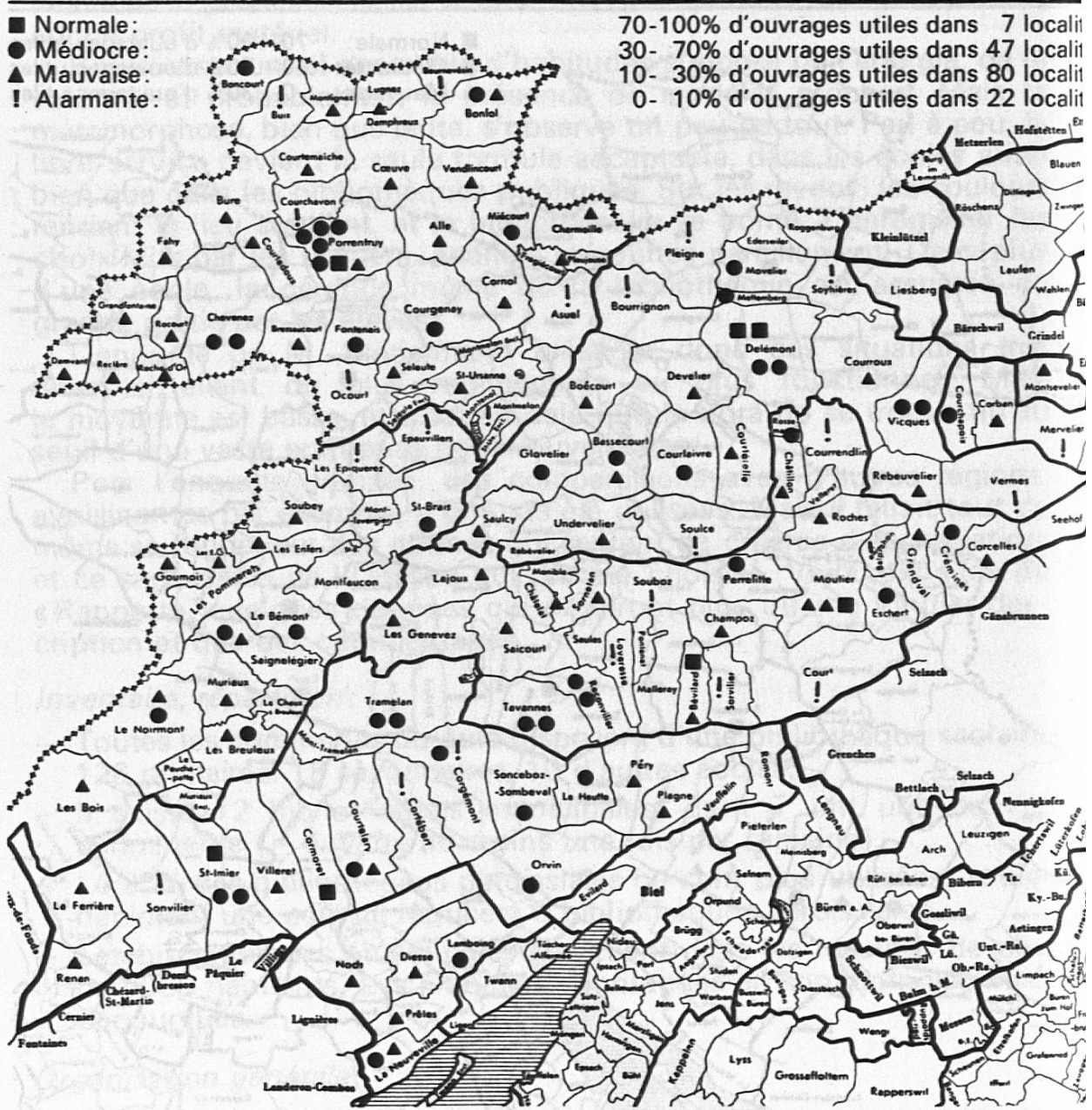
- L'accès direct aux ouvrages (libre-service) est connu pour 50% des bibliothèques scolaires, pour 60% des bibliothèques publiques.

*Données statistiques :*

- Le nombre des livres n'est pas proportionnel au nombre d'habitants, selon les normes de l'Unesco.

*Etat des livres :* voir les cartes aux pages 111 et 112.

*Situation générale des bibliothèques scolaires du Jura*



Après avoir examiné le rapport de M. Stadelmann, la sous-commission jurassienne des bibliothèques formule les *conclusions* suivantes:

1. *Aucune bibliothèque du Jura* ne répond aux normes minimales. La situation des bibliothèques scolaires jurassiennes est particulièrement préoccupante.
2. *Responsabilité des communes*: Les communes jurassiennes ont un immense effort à faire pour les bibliothèques scolaires.
3. *Formation du corps enseignant*: Il est absolument nécessaire de renseigner les enseignants; il est indispensable qu'ils prennent conscience de leur tâche d'organiseurs et d'animateurs d'une bibliothèque.
4. *Problème des bibliothèques paroissiales*: Il serait souhaitable que les bibliothèques paroissiales moribondes livrent leur fond de livres (utiles) à la bibliothèque communale (si elle existe) ou à la bibliothèque scolaire. Quant aux bibliothèques paroissiales encore en activité, il convient d'assurer ou de maintenir avec elles (elles sont au nombre de 3) une collaboration régulière.
5. *Cas des bibliothèques communales inactives*: Il est inutile de les maintenir dans leur situation actuelle. Il faut songer à leur réorganisation complète ou à leur suppression.

La sous-commission propose en conséquence deux actions distinctes, mais complémentaires:

#### 1. *Plan de diffusion du livre dans le Jura*

##### a) Localités de moins de 300 habitants:

bibliothèque scolaire;  
caisses BPT.

##### b) Localités de 300 à 3000 habitants:

bibliothèque scolaire;  
bibliobus;  
(éventuellement bibliothèque communale).

##### c) Localités de plus de 3000 habitants:

bibliothèque communale;  
bibliothèques scolaires;  
(et/ou bibliothèque de jeunes liée à la bibliothèque communale).

#### 2. *Animation des bibliothèques scolaires*

Pour mener une animation durable dans des conditions normales et suivies, il semble indispensable de disposer d'un *animateur compétent engagé à plein temps*.

## L'aide aux bibliothèques

Le terrain ayant été pour ainsi dire balisé et analysé, un travail en profondeur put s'organiser. Ce fut l'occupation de la sous-commission pendant ses premières années d'activité. Cette tâche lui a été grandement facilitée par le fait qu'un texte officiel règle l'octroi des subventions, l'*Ordonnance concernant les subventions en faveur des bibliothèques communales*, du 19 novembre 1968. Au budget de chaque année, une somme assez importante concerne les bibliothèques, et il est entendu que le Jura en reçoit sa part, proportionnellement à sa population. L'ordonnance requiert tout normalement que certaines conditions soient remplies: la commune doit dépenser pour l'ensemble de ses bibliothèques au moins un franc par habitant et, en ce qui concerne les écoles, au moins cinquante francs par classe (Art. 5, § 2). Une fois ces conditions satisfaites, la commune reçoit la subvention en rapport avec ses dépenses effectives et avec sa situation financière.

L'aspect positif d'une ordonnance de cette sorte (préparée d'ailleurs par la commission cantonale), c'est qu'elle oblige les communes elles-mêmes à un effort. L'activité d'une bibliothèque résulte d'un dynamisme interne, très souvent celui d'une personne ou d'un groupe de personnes. Après coup seulement, l'Etat vient en aide, selon le procédé que nous avons décrit.

L'ordonnance contient en outre un précieux article 7, qui permet de demander une subvention unique pour «la création d'une nouvelle bibliothèque, l'extension d'une bibliothèque existante ou la transformation d'une bibliothèque vétuste». Cela, de nouveau, à la condition que les organes responsables de la commune aient pris leurs responsabilités financières. La situation des bibliothèques dans le Jura a voulu que ce soit là une des tâches primordiales de la sous-commission: aider les bibliothèques plus ou moins moribondes à reprendre vie, favoriser des créations, conseiller parfois la réunion des collections scolaires insuffisantes en une véritable bibliothèque des jeunes. Le rapport entre ces subventions-là, dites extraordinaires, et les subventions ordinaires n'est donc pas du tout le même dans le Jura que dans l'ancien canton. Chez nous, l'accent a été mis sur des subsides extraordinaires, pour lesquels nous avons utilisé des critères de nécessité plutôt que des barèmes trop rigides. Autant soutenir en priorité les communes (et les écoles) qui s'engagent dans une action courageuse pour faire (ou refaire) tout à neuf, et cela par des sommes souvent importantes qui constituent un apport substantiel et immédiatement efficace.

Ainsi ont été interprétées au cours des années les demandes de La Neuveville (bibliothèque des adultes et des jeunes), de Delémont (bibliothèque des jeunes), de Tavannes (bibliothèque des jeunes), de Reconvilier (bibliothèque d'adultes et de jeunes), du Noirmont (bibliothèque des jeunes), etc. Ainsi a été résolu le problème de la commune très étendue de Muriaux, qui a su regrouper en un seul local les bibliothèques de ses trois écoles (Muriaux, Les Emibois, Cerneux-Veuil), grâce à une aide indispensable. Ainsi, encore, a pu démarrer

plus facilement la bibliothèque de Charmoille, animée par une équipe de jeunes enthousiastes.

Dans le domaine des créations, de grands projets restent pendants. C'est naturel, le pays ayant encore beaucoup à construire pour la lecture publique. La ville de Porrentruy, après avoir créé voici quelques années une bibliothèque pour adultes, avec un petit secteur réservé à la jeunesse, entreprend la mise sur pied d'une véritable bibliothèque de jeunes, disposant d'un local propre et certainement d'un(e) bibliothécaire occupé(e) plusieurs heures par jour. Delémont, ville-pilote à cet égard, a fondé il y a vingt ans une bibliothèque municipale dont le succès a été reconnu en long et en large. Sa bibliothèque des jeunes a suivi, dirigée par une bibliothécaire professionnelle, et battant toutes les prévisions de fréquentation. Profitant de la rénovation d'anciens bâtiments (les maisons Wicka), la ville met à l'étude l'installation de la bibliothèque municipale dans l'un d'eux. Saint-Imier, qui possède une bibliothèque ancienne et solidement organisée, songe également à rebâtir, soit pour cette année, soit pour l'année prochaine. On attend une proposition de Moutier concernant la bibliothèque des jeunes, à créer de toutes pièces.

Sans l'assurance de recevoir des sommes relativement importantes, il est probable que de tels projets ne pourraient pas s'envisager avec un tel optimisme. Car les subventions cantonales ne sont pas les seules possibles. Pro Juventute très souvent, la loterie Seva à l'occasion, l'action Biblio-Suisse parfois, apportent également leur aide, et la commune ne doit pas supporter toute la charge d'une nouvelle institution.

La sous-commission, pour sa part, indépendamment de sa tâche d'information aux communes et de transmission des requêtes aux autorités, s'est appliquée à faire connaître son existence, pour susciter les initiatives. A plusieurs reprises, elle a parlé dans la presse des possibilités officielles d'obtenir des subventions pour les bibliothèques. Par des circulaires, elle a rappelé aux écoles les dates d'envoi des formules de demande. Elle a fait distribuer un petit dépliant qui ramasse en quatre pages quelques conseils pour « créer, organiser, développer une bibliothèque scolaire ».

Un tel travail a fini par se révéler payant. Les statistiques établies par la Direction de l'Instruction publique montrent une réelle évolution :

#### *Achat de livres et subventions cantonales*

		1970	1971	1972	1973	1974
Achat de livres	Fr.	67 965	58 360	74 326	87 355	106 195
Subventions cantonales	Fr.	12 402	12 759	15 133	22 070	28 452

En cinq ans, les subventions octroyées ont plus que doublé, (12 402 fr. et 28 452 fr.), ce qui place notre région, à cet égard, sur le même pied que l'ancien canton où les sommes ont été en 1970 de

179509 fr. et en 1974 de 343212 fr. Proportionnellement, les dépenses elles-mêmes ont augmenté plus fortement chez nous. La part de l'Etat à ces dépenses est, pour chacune des parties, sensiblement la même: en 1974, par exemple, 25,82% pour l'ancien canton, 26,79% pour le Jura.

Si l'on en vient aux *dépenses par habitant*, elles ont été les suivantes, pour la partie alémanique et pour le Jura:

		1970	1971	1972	1973	1974
Ancien canton	Fr.	1,101	1,147	1,179	1,457	1,576
Jura	Fr.	0,485	0,416	0,530	0,623	0,757

On le remarque: pour la lecture publique, les communes du Jura investissent encore deux fois moins que celles de l'ancien canton. Notre région bénéficie des subventions cantonales dans la même mesure que d'autres régions du canton, mais il est évident, en revanche, qu'elle est loin de faire un effort d'une importance comparable dans l'investissement en livres. L'on comprend, dans ces conditions, combien la sous-commission s'applique à encourager toute initiative en ce domaine.

Un des éléments de la réussite est l'intérêt des gens d'école. Fort heureusement, un organe a pu se mettre à notre disposition dès l'année 1973, le « Centre de perfectionnement pour le corps enseignant jurassien », à Moutier. A partir de cette date, c'est lui qui prit en charge l'organisation des cours que la sous-commission donnait de façon moins régulière. Jusqu'ici, quatre cours ont réuni chaque fois de quinze à trente participants, pour trois journées qui ont été un plaisir et une indispensable initiation. Placés sous l'autorité compétente de M. Fernand Donzé, directeur de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, ils apportent ce que nous appellerons une formation de base. Travail pratique sur le livre (couverture, cote, étiquette, etc.), information théorique sur le choix des ouvrages, leur classement... il n'y a pas trop de ces trois journées pour préparer un maître à tenir la bibliothèque de son école. Dans un cours de deuxième niveau, les participants font connaissance avec plusieurs types de bibliothèques. A Delémont, à Moutier, à La Chaux-de-Fonds, à Bienne, ils visitent et jugent sur pièces diverses réalisations, sous la conduite de professionnels.

Ces cours, organisés d'une manière plus complète, seront exigés pour le certificat de bibliothécaire scolaire. Ils seront alors étendus à trois ans et pourront, dans le meilleur des cas, se greffer pour l'un d'entre eux sur les cours de l'association suisse des bibliothécaires. De cette façon, les maîtres de nos écoles, gérants de bibliothèques, auront l'occasion d'apprendre encore plus, et dans les conditions les plus favorables.

Outre ces cours de base, la sous-commission propose périodiquement des cours dits « spéciaux », toujours dans le cadre du perfection-

nement. En 1976, par exemple, une bonne trentaine d'enseignants se sont annoncés pour écouter M. Claude Bron, de Neuchâtel, orfèvre en la matière, leur parler de la lecture suivie. Ce procédé pédagogique trouvera bientôt dans le Jura son développement habituel, en collaboration avec le centre de Lausanne de la Bibliothèque pour Tous et les trois Ecoles normales. D'autres cours «spéciaux» sont envisagés pour les prochaines années, au gré des besoins ou des intérêts du moment: en 1977, la bande dessinée sera à l'honneur.

Le travail entrepris par la sous-commission auprès des communes et des écoles vient d'être complété par celui de la commission du bibliobus. Précisons d'emblée qu'il n'existe nulle concurrence entre elles deux! C'est le contraire qui est vrai puisque, dès 1971, l'action d'un bibliobus dans les petites localités était proposée par le rapport Stadelmann. Le bibliobus, dû à l'initiative de l'Université jurassienne, circulera vraisemblablement en 1977, avec, pour premier fonds, les deux à trois mille ouvrages mis à sa disposition par la Bibliothèque pour Tous. Il alimentera en livres les communes qui auront loué ses services.

La présence de cet instrument modifiera l'attitude des responsables à l'égard de la lecture publique. La conception traditionnelle s'en trouvera quelque peu bouleversée, et l'importance de la bibliothèque ne sera plus la même. Dans tel village, le bibliobus desservira à lui seul la population, et toute autre bibliothèque disparaîtra. Ailleurs, il complétera l'apport d'une bibliothèque existante qu'il faudra maintenir et favoriser, comme par le passé. Dans les grandes localités, où le bibliobus ne s'impose pas, seule la bibliothèque a sa place, avec ses divisions pour les adultes et pour la jeunesse. Il pourra arriver cependant que des villages d'une certaine importance demandent tout de même la présence du bibliobus: c'est peut-être qu'elles auront jugé cette solution plus avantageuse et qu'elles auront renoncé à entretenir une bibliothèque fixe mais en mauvais état. L'essentiel, dans cette politique, est de concilier bibliothèque et bibliobus en donnant à chacun la part qui lui revient, selon la situation du village, sa grandeur, ses possibilités financières, ses expériences dans la lecture publique.

## L'avenir

Tous les pays qui nous entourent, et tous les cantons pareillement, ont élaboré de vastes projets d'avenir pour leurs bibliothèques. On a vu paraître le plan du canton de Zurich, celui de Lucerne, etc. Qu'en est-il pour notre pays? Du côté du canton de Berne, un plan général existe depuis une bonne année, établi par la Commission plénière. Nous ne nous y attarderons pas, retenant seulement de ce document la place faite au domaine jurassien bernois. On prévoit là que la bibliothèque municipale de Bienne servira de bibliothèque régionale, toutes les autres étant des bibliothèques municipales. On entend par bibliothèque régionale celle qui, outre des ouvrages récréatifs, peut fournir des livres d'ordre scientifique en bon nombre, sans être toutefois essentiellement

une bibliothèque spécialisée. Bienne répond à ce critère. Actuellement, aucune autre localité jurassienne ne peut assumer une telle tâche, mais il n'est pas impossible qu'à l'avenir, Moutier par exemple (ou une autre commune) puisse développer sa bibliothèque qui deviendrait à son tour bibliothèque régionale desservant toute la partie sud du Jura.

On parle depuis des années d'une bibliothèque «jurassienne». Les études, en ce domaine, ne sont guère avancées, et le moment serait peut-être venu de se demander ce que deviendront les collections existant ici et là, en particulier celles de la Bibliothèque de l'École cantonale, à Porrentruy (ancienne Bibliothèque des Jésuites). Elle pourrait former, avec celle de l'Emulation, le noyau de cette Bibliothèque jurassienne.

Est-ce le lieu de parler d'un travail, d'ordre tout interne il est vrai, présenté voici quelques mois par un jeune bibliothécaire à l'École nationale supérieure des bibliothèques de France à Lyon? M. François Donzé, ayant choisi pour note de synthèse la planification des bibliothèques et de la lecture publique dans le futur canton, propose une solution originale:

- 1° Une bibliothèque cantonale à Porrentruy, qui s'efforce de répondre aux besoins des travailleurs intellectuels et des étudiants.
- 2° Une bibliothèque cantonale de prêt à Delémont, qui vise le grand public. Elle abrite dans ses locaux la centrale du bibliobus jurassien. Elle a pour succursales les centres de distribution secondaires de Porrentruy et de Saignelégier.

Cette étude d'un professionnel démontre que plus d'un spécialiste se préoccupe du problème de la lecture publique et des instruments nécessaires au travail intellectuel. Nul ne sait le sort qui sera fait au travail de M. Donzé.

Quoi qu'il en soit de la destinée des bibliothèques dans les deux parties du Jura, il apparaît certain qu'un élan a été donné depuis quelques années, un élan qui ne sera pas perdu. Les communes restées dans le canton de Berne continueront à utiliser les moyens à disposition: une ordonnance adaptée aux besoins qui permet d'aider les bibliothèques actives et d'en créer de nouvelles; des cours de recyclage et de formation donnant aux enseignants une préparation suffisante pour que leur travail soit efficace et de qualité; un bibliobus admis par les responsables et subventionné en conséquence; une organisation de lecture suivie qui met notre région sur le même pied que les cantons romands. Quant au canton nouvellement créé, il va probablement enchaîner en souplesse, pour maintenir des habitudes et rester en étroit contact avec un passé récent.

JEAN-PAUL PELLATON

*Né en 1920 à Porrentruy, J.-P. Pellaton a fait des études de lettres, après avoir suivi l'École normale de Porrentruy. Il a enseigné aux écoles secondaires de Porrentruy et de Bienne, puis à l'École normale de Delémont, et occupe actuellement un poste de lecteur à l'Université de Berne.*

*Il a publié plusieurs ouvrages, romans, nouvelles, contes pour la jeunesse.*